



CS-OL 29/01/2016

## Compte-rendu de la réunion BVV - MAIRIE du jeudi 21 janvier 2016

Rédacteur BVV

**Participants :** Mairie : Mme le Maire, Mme Chapus, Mme Dauer, M. Chapaz  
BVV : MM. Labasse (président), Secchi (trésorier) et Saulgeot (vice-président)

Selon le projet d'ordre du jour proposé par BVV le 14 janvier 2016 ; les questions de BVV sont portées en caractères *italiques*.

### 1) *Urbanisme et PLU*

#### *11 -Travaux Ombremont, maisons de caractère, covisibilité...*

La 1<sup>ère</sup> réponse à notre question, posée à la demande de nombreux adhérents dès la réunion du 07 octobre 2015, consistant à dire que BVV fait un « procès d'intention » est irrecevable pour l'association et contradictoire avec les échanges précédents.

La mairie confirme que l'ajout de plusieurs jacobines sur la toiture du bâtiment principal, qui en ont modifié l'aspect, a été fait avec l'accord explicite de l'architecte des bâtiments de France (consultatif) correspondant à la signature du PC par la Mairie. Voilà pour « maison de caractère », les annexes n'étant pas concernées ! Les 2 garages (sans adjonction de surface habitable, nonobstant les fenêtres et l'air conditionné ?) seraient conformes dans leurs dimensions et volumes au PC accordé ; la 1<sup>ère</sup> adjointe, en charge de l'urbanisme, va reprendre le dossier. La Mairie ne peut revenir en arrière, d'autant que personne ne s'est opposé dans le délai des 2 mois de l'affichage. Pour autant, suite à notre interpellation précédente, les services de la Mairie ont constaté l'adjonction de fenêtre(s) supplémentaire(s) dans les locaux annexes et demanderont le dépôt d'une demande de Permis modificatif...qui sera accordé pour régularisation. La Mairie s'engage cependant à vérifier à réception du chantier la stricte conformité des constructions avec le PC.

Pas de réponse à notre question sur la « covisibilité », du lac, du village etc...BVV fait remarquer que l'inscription dans le site n'est, semble-t-il, pas un critère à prendre en compte pour l'urbanisme communal. Dommage, pour ne pas en dire plus.

La Mairie fera une remarque au propriétaire pour le brûlage interdit (réalisé pendant plusieurs semaines en 2015 au vu de tous, sans intervention de la police ou des pompiers) des déchets de construction. Mauvais exemple dans le village.

La mairie déclare qu'il y a complète séparation entre la fonction de Maire-adjoint de M. Blondiaux et l'exercice de son métier de chef d'entreprise; c'est en cette qualité qu'il intervenait pour une propriétaire par ailleurs Conseillère municipale. Nous n'en doutions pas.

#### *12 – Contributions PLU: projets BVV de 2 (voire 3) « traverses » (cf.2 notes écrites), La Ravoire (zone verte, accès...)...*

Le dossier de la Ravoire est évoqué par BVV ainsi que le schéma proposé par M. Coutin au Président de BVV pour ne pas détruire la route ancienne du village en direction de Menthon (elle fait suite à la très ancienne rue de la Voûte). Pas de réponse pour l'instant.

Saint Alexis : BVV rappelle son souhait (développé dans plusieurs documents écrits) que le bâtiment actuel, appartenant au diocèse, et son environnement paysager soient protégés ; l'éventualité, envisagée par Mme le Maire d'une transformation légère (mise aux normes) pour réhabiliter des chambres pour les emplois saisonniers du tourisme allait dans le bon sens. Depuis il y aurait d'autres projets nécessitant des ajouts au bâti en bout de bâtiment, coté Annecy, connus de JC. Secchi qui nous rejoindra plus tard.

#### *13- Positionnement des personnes publiques associées, diffusion de l'information, suite du processus et programmation des étapes.*

Mme Chapus signale que BVV est consultée comme une personne publique associée sans qu'elle le soit réellement à ses yeux. Ceci pourrait expliquer l'absence de travail en commun, en particulier sur les propositions de BVV qui n'est donc tenue à aucun devoir de réserves pour la suite.

L'information se limite aux réunions publiques et aux notes jointes au journal de la commune (Vivre à Veyrier); le planning d'élaboration du PLU est tenu.

#### 14- Abandon (annoncé) des « barres », affaire / litige Morat.

Le Maire avait annoncé son souhait de ne plus autoriser de « barres » dans la commune. Nous nous en étions félicités trop vite : pour Morat, la mairie nous annonce que la demande de commencement de travaux a été faite par le promoteur, que la vérification d'acquisition des terrains a été faite et qu'elle veillera à l'avenir à l'accès aux camions et aux stationnements liés au chantier afin de ne pas gêner la circulation route de Morat. BVV fait part de sa grande déception, prend acte de la position et vérifiera si la solidité financière du promoteur permet une conduite des travaux dans des conditions sereines (liquidation judiciaire?). Après quelques atteintes au site et défauts urbanistiques flagrants, les constructions inadaptées continuent.

#### 1) Réforme territoriale et communauté de communes.

*Quelle intercommunalité pour Veyrier dans le respect de son identité et de sa vocation? Quelles ont été les alternatives étudiées de regroupements (cf. communes riveraines ?...) et fusions, quels sont leurs avantages et leurs inconvénients, les difficultés de mise en œuvre, les conséquences financières (cf. Etudes Klopfer pour les communes de la CCT/C2A...).*

*Demandes récurrentes de BVV depuis plusieurs mois d'une présentation et d'une concertation publique sur une question prioritaire qui engage de façon irréversible le cadre et la qualité de vie des habitants du village. Les demandes et souhaits de BVV déjà formulés (à titre d'illustrations : communauté « fer à cheval » lac Est-Sud- Ouest, fusion Veyrier - Menthon - Bluffy, etc...) n'engagent que l'association ; la Mairie n'a pas programmé, à date, de présentation des alternatives et encore moins de consultation des habitants, alors qu'il s'agit d'une décision majeure et irréversible dans ses conséquences pour Veyrier. BVV, qui ne considère pas détenir « la solution » au regard de la loi NOTRe, aurait souhaité une approche plus démocratique que la marche forcée imposée par la préfecture sur le schéma qu'elle a imaginé; l'association regrette qu'il n'en soit rien et ne comprend pas l'intérêt du travail en coulisse.*

Pour autant le Maire a organisé à Veyrier une réunion des Maires des (petites) communes du tour du lac (nous l'avons appris par les journaux): Doussard, Lathuile, Duingt... mais « Personne (aucun maire-ndlr) n'a embrayé ». La communauté de communes de la Rive gauche refuse le rapprochement C2A. Avec la fusion Talloire-Montmin et la décision de la nouvelle commune de regarder vers Faverges-Seythenex, la CCT, dont les contrats se terminent au 31/12/2016, se réduit à 3.

Les élus Veyrolains présents réfutent le concept « aire de jeu » de la C2A, celui de vocation d'une commune ;ils ne se prononcent pas sur les conséquences financières du rapprochement avec la « grande agglomération » et de ses lourds projets d'infrastructures; ils attendent de connaître les compétences (cf. eau, transport, OM...) de la C2A à 13 (dont 6 communes fusionneraient), à 16, à 19...

#### 2) – Voies de circulation et chemins, mobilité durable.

##### 31- Occupations et entretien des chemins piétonniers (Ex Brave...suites réunions précédentes)

M. Chapaz rappelle les règles se rapportant aux chemins ; il en existe 3 catégories :

Les voies communales propriété de la commune dont l'entretien appartient à la commune

Les chemins ruraux propriété de la commune mais dont l'entretien appartient aux riverains

Les chemins d'exploitation propriété privée que seuls les exploitants utilisent car « l'usage en est commun à tous les intéressés et l'usage peut être interdit au public ».

La question de BVV ne porte pas sur les définitions, ou sur les types de servitudes, mais sur la catégorie concernée en l'espèce : M. Chappaz affirme que le chemin qui relie le Péril à l'ancienne ferme Brave appartiendrait à la 3<sup>ème</sup> catégorie.

BVV souhaite qu'un sentier piétonnier soit créé/restauré en lisière de forêt pour le remplacer ; pour la Mairie il en existe un, au -dessus, qui serait à réhabiliter.

Concernant le chemin rural du Moulin dont les 50 m. situés à la liaison de la route de Menthon ont été aliénés (illégalement) il y a plus de 30 ans par l'ancien propriétaire de la villa « Barberac », la mairie affirme que sur toute la partie haute du chemin c'est-à-dire du chemin de l'Arête à la villa désormais Opinel, les bornages du chemin avec les propriétés riveraines sont respectés et que l'on pourrait envisager de rétablir la jonction manquante, en accord avec Menthon, lorsque la création de la déviation de contournement Menthon se fera.

Pas de renseignement sur l'agenda 21 et les projets de sentiers et chemins correspondants.

### 32 - Voie verte / RD 909 et 909a. (couloirs, arbres, dépenses, nuisances, dangerosité...)

BVV réaffirme que la réalisation du tronçon bidirectionnel Mérieux - Pérouzes est inutile (autres voies disponibles, butée ou discontinuité de toutes les façons 750m plus loin), et disproportionné pour les finances publiques (on parlerait maintenant de plusieurs millions € ? La Mairie nous dit l'ignorer au-delà des 400 000€ à verser par elle pour les réseaux / Syane et une estimation de provision de 100 000€ pour la quote-part de voirie).

Le Président de BVV s'est entretenu, à nouveau en janvier, avec le Président du Sila et le Vice-Président du CD 74 en charge des routes. A défaut d'annuler un projet mal conçu une alternative a été envisagée : remplacer la voie verte bidirectionnelle dangereuse par un aménagement cyclable de 2 couloirs de part et d'autre de la RD, qui permettraient de gagner en sécurité, en coût et en impact sur le site (économie de plus d'1 m en largeur). Les élus Veyrolais considèrent que les choses ont été décidées depuis fort longtemps, que les acquisitions de foncier sont pour la plupart finalisées et qu'il est hors de question pour eux de changer quoi que ce soit (au risque de décaler les travaux et embouteillages de quelques mois !). On ne change pas une mauvaise idée, on fonce.

### 33 - Voirie et circulation (eaux pluviales/route du Mont Veyrier, sens unique route de la Brune en saison estivale, cheminement piéton route du port, stationnement dangereux angle Voûte/Murailles, éclairage chemin des barattes, signalisation...)

Pour ce qui concerne les problèmes des eaux pluviales près la propriété Viaux, le long de la route du Mont-Veyrier, la mairie déclare que c'est du domaine de la CCT, que l'eau a toujours coulé, que des travaux ont été faits et qu'il n'y a pas de solution pour ces « eaux de surface » liées aux différentes inclinaisons de la route du Mont-Veyrier tant que l'on ne refera pas complètement la chaussée.

Pour le sens unique route de la Brune, la réponse de la mairie est négative et dit que cela ne se fera certainement pas cet été 2016 à cause des travaux de la voie verte qui vont dévier la circulation par la Vieille route des Pensières, la route du Port, de la Brune et des Tennis.

Pour le couloir piéton le long de la route du port, BVV a vérifié sur place la faisabilité de déplacer 2 épis de stationnement de l'amont vers l'aval sans diminuer le nombre de place de parking auto \_et de tracer (à la peinture) un couloir piéton coté amont : là aussi, on sent une réticence à notre proposition et c'est regrettable (une nouvelle fois). Les piétons n'ont décidément pas la cote par rapport aux voitures, fussent-elles celles de non -résidents en été pour accéder quotidiennement aux plages.

Idem pour le stationnement dangereux au carrefour de la rue de la Voûte et des Murailles. On attendra l'accident suite au non-respect chronique de l'interdiction de stationner à cet endroit. BVV fait remarquer que l'on peut gagner 1 place de stationnement sur le parking de la poste en déplaçant la borne métallique ajoutée il y a quelques mois et une 2<sup>ème</sup> en déplaçant le poteau aval de l'OT.

Pour le chemin des Barattes, Mme le Maire a pris note de notre demande d'éclairage public qui n'a pas été réinstallé lorsque le poteau en mauvais état a été supprimé. Nous rappelons notre demande pour changer les panneaux de signalisation (pas assez visibles actuellement) pour le « lac et plage de la Brune » et l'entrée du clos des barattes. Espérons que nous serons entendus en 2016.

### 34 - Transports collectifs.

BVV suggère que les transports lacustres soient développés comme semblent le souhaiter les répondants dans le sondage sur les transports collectifs organisés par BVV en 2015 ; l'association se tiendra à la disposition de Mme Dauer pour étudier les résultats dans le détail; la mairie signale que beaucoup de choses ont été faites en 2015 et qu'on ne peut pas augmenter la fréquence des navettes.

De toute évidence le développement de transports collectifs performants devient une priorité pour beaucoup d'élus dans le bassin annécien du fait de la pollution de l'air constatée (Air Rhône Alpes), des embouteillages (RD 1508, RD 909, 909a...) et de l'augmentation de mobilité suivant la croissance démographique (+ 20 à 30%) prévue dans le SCoT.

## 4)- divers

- Numérotation des boîtes aux lettres de l'ensemble des Murailles dont les habitants ont tous la même adresse : 40 rue de la Voûte, qui complique la distribution du courrier; la mairie n'en était pas informée (les n° sont donnés au moment de la construction, ici dans les années 1990, sous le mandat de B. Guérin). Se rapprocher de la Poste si le problème est relevé par les habitants et les facteurs (40 bis ?)
- AG BVV : lundi 21 mars à 18h. dans la grande salle de la Veyrière
- date prochaine réunion Mairie-BVV : jeudi 07 avril 2016 à 8h 30